



**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**

**Jeudi 18 et vendredi 19 avril 2024,
à Rennes**

Session plénière du Conseil régional de Bretagne

La Région engagée en faveur de la jeunesse bretonne et de son avenir

Après avoir voté mi-février le budget 2024, les 83 élus de la Région Bretagne se sont prononcés, les jeudi 18 et vendredi 19 avril, sur plusieurs sujets d'actualité : stratégie de la collectivité en matière de développement des énergies marines renouvelables et de planification de l'éolien en mer, actions engagées pour lutter contre la précarité, notamment étudiante, ou encore soutien à la mobilité internationale des jeunes bretons.

> Soutien à la jeunesse et à la vie étudiante

Au-delà du soutien apporté aux universités et grandes écoles, dans le cadre de ses compétences, **la Région entend intervenir dans la vie étudiante en aidant les 18-25 ans à bien vivre leurs années d'études supérieures en Bretagne.** Ont été soumis au vote des élus des orientations visant à accompagner les 150 000 étudiants vivant en Bretagne, en matière de **logement, d'alimentation, de transports, de santé...** La Région souhaite aussi **soutenir l'engagement des jeunes**, en encourageant leurs projets et en valorisant le bénévolat.

> Mobilité européenne et internationale des jeunes

Mis à mal par la pandémie et le Brexit, les séjours à l'étranger se réinventent. Dans ce contexte, la Région revoit ses **dispositifs d'accompagnement qui ciblent dorénavant les projets développés avec les territoires partenaires de la Bretagne : les régions et nations celtiques, la Wielkopolska (Pologne) et le Japon.**

> Plan de refus de la misère et de la précarité

Adopté il y a tout juste un an, **le plan de refus de la misère et de la précarité** a déjà permis de déployer de nombreuses actions concrètes sur le territoire breton. Dans le cadre de ses compétences, la collectivité veut contribuer à lutter contre la précarité, dans un contexte particulièrement critique du fait de l'inflation. La Région, au cours de cette session, a présenté **un premier rendu compte des actions engagées, recouvrant des problématiques larges : logement, santé, alimentation, emploi...** aussi bien dans les aires urbaines que dans les zones rurales.

Si la Région n'a pas en charge les grands leviers de l'action sociale, elle tient à prendre sa part dans ce combat quotidien, au côté de l'État, des autres collectivités et des nombreuses associations concernées.

> Souveraineté énergétique et éolien en mer

Alors que l'État, en mars, a présenté aux élus du littoral de Bretagne et Pays de la Loire une **première carte des zones propices à l'installation de nouveaux parcs éoliens offshore** et que le **débat public national prendra fin le 26 juin**, la Région a examiné en session ses orientations, guidées par deux principes majeurs : d'une part, **considérer au même niveau, dans les projets, éolien en mer, pêche professionnelle et biodiversité**, d'autre part, **faire de l'acceptabilité des parcs une priorité** intégrant des retombées économiques pour tout le territoire. Traitant d'un sujet essentiel pour la transition et l'indépendance énergétique, cette contribution régionale met en exergue **l'importance des ports bretons** et la nécessité de leur adaptation pour être **«base arrière»** du développement de l'éolien en mer en Bretagne.

> Une nouvelle DSP pour le transport vers l'île d'Arz

Depuis 7 ans, la Région Bretagne gère directement les liaisons maritimes vers Groix, Belle-Île, Houat, Hoëdic, Arz, Bréhat, Batz, Ouessant, Molène et Sein, en application de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République). Les délégations de service public sont régulièrement renouvelées : **celle de l'île d'Arz, dans le golfe du Morbihan, arrive à échéance le 31 août 2025.** La **procédure de renouvellement est lancée lors de cette session**, avec la perspective, notamment, de la mise en service d'un premier bateau à hydrogène en 2026.

SERVICE PRESSE

02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57) | Aymery Bot (07 50 12 41 30) | Sébastien Jédor (06 22 49 94 69)

www.bretagne.bzh/espace-presse | [@bretagne_presse](https://twitter.com/bretagne_presse)

Vie étudiante : comment répondre aux besoins du quotidien ? **La Région veut aider les jeunes à bien vivre leurs années d'études**

Si la Région participe au développement de l'enseignement supérieur en Bretagne via le financement des universités et des grandes écoles (investissements immobiliers, programmes de recherche...), elle intervenait peu jusqu'ici dans la vie étudiante. Au regard de la situation, de plus en plus précaire, d'un grand nombre de jeunes, la collectivité entend désormais prendre sa part pour aider les jeunes à mieux vivre leurs années d'études en Bretagne. Pour ce faire, il est nécessaire d'agir sur leur environnement quotidien en matière de logement, d'alimentation, de santé..., car il ne peut y avoir de parcours réussi si ces questions ne sont pas résolues. Dans cette optique, la Région soumettra au vote de ses élus des orientations, portées par le Vice-président Olivier David, visant à accroître et pérenniser le soutien déjà apporté aux étudiants.

La Bretagne compte à ce jour près de **150 000 étudiants** répartis principalement sur Rennes et Brest mais aussi sur 7 autres sites universitaires. Et c'est sur son territoire que la croissance démographique de cette population est la plus importante.

Parallèlement, leurs conditions de vie se sont dégradées avec la crise sanitaire et l'inflation qui a suivie. Aujourd'hui, les **difficultés pour se loger, manger à sa faim et prendre soin de soi** perdurent.

Dans son Schéma en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche adopté en 2023, la Région consacre un volet entier à la vie étudiante comportant **deux axes principaux** :

- l'amélioration des conditions de vie et d'étude via, principalement, la participation de la Région à la **construction ou réhabilitation de logements étudiants, restaurants universitaires, bibliothèques, centres de santé** ;
- le soutien à l'engagement étudiant via un dispositif d'appui aux **initiatives portées par les associations étudiantes autour de l'environnement et la solidarité**.

Feuille de route «logement» :

accélérer et inventer des solutions solidaires ou... modulaires

Pour répondre à la crise actuelle, la Région a voté en décembre dernier une feuille de route «logement» qui prend en compte les difficultés des étudiants à se loger avec l'objectif d'apporter des solutions à cette pénurie. Avec l'augmentation des effectifs étudiants, l'offre s'est réduite, engendrant une forte tension sur les territoires concernés, en particulier sur Rennes et Brest.

Dans le cadre du Contrat de plan État-Région (CPER), la Région finance la réhabilitation de chambres en cité U et la construction de logements gérés par le CROUS dans les deux métropoles. La rénovation de près de **300 logements** est en cours à Rennes (200) et Brest (98) et de nouvelles résidences sont programmées d'ici 2027 dans ces deux villes (350 logements).

Ces investissements en faveur de la vie étudiante s'élèvent à 88 M€, dont **18 M€ de crédits régionaux**.

Côté **renovation thermique**, l'État a proposé à la Région, aux collectivités et aux universités une expérimentation unique en France, complémentaire du CPER, pour isoler et mettre à niveau l'immobilier universitaire d'ici 2027 (85 M€).

Globalement, la volonté de la Région est d'accélérer les opérations et d'**encourager les bailleurs sociaux** à proposer davantage de logements dédiés aux étudiants.

Parallèlement, la collectivité étudie la solution des **constructions modulaires** qui permettent de répondre à l'urgence. Elle s'intéresse aussi à de **nouvelles formes de colocation solidaire**, comme l'habitat intercalaire, expérimenté par l'Afev (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) avec le bailleur social Espace habitat : les jeunes sont en colocation à loyer modéré dans un quartier populaire de Rennes où ils s'engagent à mener des projets collectifs favorisant le lien social.

Enfin, la Région s'interroge sur **l'accueil d'étudiants dans les internats de ses lycées** ; pourquoi pas, dans un premier temps, à **Dupuy de Lôme (Brest) et Chateaubriand (Rennes)** où les capacités d'accueil peuvent le permettre. Autre piste, celle des **logements de fonction inoccupés** qui pourraient être mobilisés en colocation.

Bien-manger pour tous : au resto U ou dans les selfs des lycées

À Rennes, alors que le restaurant l'Étoile, totalement rénové, rouvrira fin 2025 sur le campus de Beaulieu, la **construction d'une unité centrale de production alimentaire** se profile pour faire face à une demande qui augmente depuis la mise en place du repas à 1€ pour les étudiants boursiers.

Deux autres projets sont lancés : la **restructuration du RU de Lanveur à Lorient** et la **création d'un restaurant sur le campus de Saint-Malo** qui sera couplé avec un «learning center», comme c'est déjà le cas sur **le campus Mazier à Saint-Brieuc**, dans un souci de mutualisation des lieux. La Région cofinance ces différents projets portés par le CROUS, toujours dans le cadre du CPER.

Enfin, la loi exigeant désormais que chaque étudiant puisse bénéficier d'une **offre de restauration à tarif modéré**, proche de son lieu d'études, la Région pourrait, dans le cas contraire, conventionner avec le CROUS pour **accueillir dans les selfs des lycées publics** ceux et celles qui n'y auraient pas accès.

Quatre projets de learning centers ou bibliothèques 2.0

Les traditionnelles bibliothèques universitaires font place aujourd'hui à ce qu'on appelle des «learning centers», nouveaux espaces de travail modulables où les étudiants se rencontrent et se documentent, seuls ou en groupes. **Quatre projets**, soutenus par la Région, ont été identifiés à **Rennes** (bibliothèque universitaire Hoche et INSA), sur le Campus Mazier à **Saint-Brieuc** (projet Cursus Ide@l) ainsi qu'au sein du nouveau restaurant universitaire de **Saint-Malo**. Leur aménagement bénéficie d'une enveloppe dédiée de 12 M€ au titre du CPER.

Précarité alimentaire : au côté des épiceries solidaires

Pour mieux lutter contre la précarité étudiante dans son ensemble, la Région souhaite lancer en 2024 une étude intégrant des données sociales précises.

En attendant, nombre de jeunes ne mangent toujours pas à leur faim. C'est pourquoi la Région continue d'accompagner les épiceries sociales et solidaires étudiantes qui organisent des distributions de denrées. Les premières ont vu le jour pendant la crise sanitaire mais toutes ont poursuivi leur activité depuis (la dernière en date vient d'ouvrir à Lorient). Elles essaient de proposer des produits frais, de saison, locaux, et d'inciter leurs bénéficiaires à bien se nourrir. À leur demande et en lien avec les réseaux d'aide alimentaire, la Région va les accompagner dans la mise en place d'un **réseau régional des épiceries étudiantes**.

Des points d'accueil pour écouter les jeunes en souffrance

La crise sanitaire a considérablement fragilisé la **santé mentale des jeunes**. La Région continue d'accompagner les mesures d'urgence et de soutien psychologique, mises en place alors, par l'intermédiaire des établissements, des associations étudiantes et de leurs «ambassadeurs», mais aussi via les **Points Accueil Ecoutes Jeunes (PAEJ)**. La Région finance ces **lieux de première écoute (620 000 € en 2024)** qui reçoivent chaque année un nombre toujours croissant de jeunes : près de 6 000 en 2023. L'objectif est de **couvrir tout le territoire en passant de 18 à 23 PAEJ**.

Les inégalités hommes-femmes n'épargnant pas le monde étudiant, la Région accompagne également les **actions de prévention et sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles** dans les établissements.

Soutien assuré aux étudiants en formation sanitaire et sociale

La Région, en charge des **formations sanitaires et sociales**, apportera par ailleurs un soutien appuyé aux quelque **8 000 apprenants** sous sa responsabilité, **futurs soignants et travailleurs sociaux** qui, eux aussi, peuvent être confrontés à des situations de précarité (santé mentale et conditions de vie en formation).

Au-delà des **3 000 bourses d'études** versées chaque année (**10 M€** en 2024), la collectivité souhaite que les étudiants puissent **accéder à tous les services universitaires** et que leurs **conditions d'accueil soient meilleures lors des nombreux stages** qu'ils ont à réaliser durant leur cursus dans des secteurs toujours en tension.

Transports : tarif réduit, gratuité en été et plus encore en 2025

La mobilité est un facteur important de la vie des étudiants qui, souvent, privilégient les transports en commun. Ils peuvent bénéficier des **offres du réseau régional BreizhGo** qui garantit aux moins de 26 ans des **tarifs allant jusqu'à 65% de réduction** par rapport au plein tarif, sous forme d'abonnement jeune ou de tarif jeune occasionnel. Ces offres s'appliquent **dans les TER, les cars interurbains et les bateaux**.

Depuis 3 ans, la Région a aussi mis en place en été la **gratuité des transports BreizhGo** pour les jeunes. 41 % de ceux qui ont utilisé ce service sont étudiants.

Après enquête menée auprès de cette population, la Région étudie un **projet d'abonnement illimité pour les moins de 26 ans**, à expérimenter en 2025, qui permettrait aux jeunes de voyager en TER, cars et bateaux avec **un seul titre à prix attractif**.

2024/25 : encourager l'engagement citoyen des étudiants

La Région propose de mettre en place un **nouveau dispositif de soutien** en faveur de projets portés par des **associations étudiantes** à destination des jeunes bretons, autour des **thématiques prioritaires de la solidarité et de l'environnement**.

Lancé à la **rentrée universitaire prochaine**, ce programme pourra venir en aide à **10 ou 12 projets par an** engagés dans la lutte contre la précarité ou les inégalités, la préservation de la biodiversité, les mobilités douces... Cet **engagement bénévole** dans ce cadre péri-universitaire mérite d'être reconnu. Or, les conditions d'aménagement des études ou de **validation des acquis** (unités d'enseignement) varient selon les établissements. Pour la Région, l'objectif serait de les harmoniser et d'envisager comment **valoriser ces compétences** via la **création d'un badge numérique ou d'un passeport breton de l'engagement**, qui pourrait être utile dans la poursuite d'études ou la recherche d'un premier emploi.

La Région veut animer et fédérer les acteurs de la vie étudiante

Depuis le soutien apporté aux jeunes pendant la pandémie, la Région s'affirme comme un acteur à part entière de la vie étudiante. Elle souhaite aller plus loin en fédérant les acteurs concernés sur tout le territoire.

Un 2nd **Rendez-vous de la vie étudiante** sera organisé à la rentrée 2024 tandis que se mettra en place, à l'automne, une **Conférence régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche** associant les collectivités.

Mobilité européenne et internationale des jeunes bretons

La Région cible ses aides sur les territoires celtes, la Wielkopolska et le Japon

Qu'elle soit individuelle ou collective, la mobilité à l'international des lycéens ou étudiants bretons a toujours été une priorité de la Région, l'objectif étant que chacune et chacun puisse bénéficier, au cours de son cursus, de cette expérience inoubliable d'ouverture sur le monde. Mis à mal par la pandémie de Covid et par le Brexit, les séjours à l'étranger se réinventent aujourd'hui. C'est pourquoi la collectivité a fait le choix de revoir ses dispositifs d'accompagnement qui, désormais, ciblent les projets développés avec les régions partenaires de la Bretagne. Un effort financier est aussi prévu pour les jeunes les moins favorisés.

Comment encourager la mobilité des jeunes vers ces régions prioritaires, partenaires de la collectivité ? La réponse réside en partie dans les **liens qui existent et se renforcent entre la Bretagne et ces territoires amis, ainsi qu'entre leurs établissements de formation**. L'aide financière régionale sera déterminante pour créer un **effet de levier** dans la réalisation des projets. Les porteurs pourront aussi être accompagnés dans la **recherche de partenaires** (mises en relation, visites préalables...).

Les apprenants bénéficiaires : lycéens, étudiants et élèves des formations sanitaires & sociales

Les publics concernés par ces aides à la mobilité seront en priorité les jeunes dont le parcours relève des compétences régionales : **lycéens, étudiants en BTS ou en formations sanitaires & sociales, mais les jeunes inscrits à l'université et en grandes écoles pourront aussi y avoir accès**.

Dans un souci d'équité, la Région sera attentive, dans l'attribution de ses aides, aux critères sociaux (plafonnement du quotient familial, statut de boursier, Indice de Positionnement Social au lycée) afin de favoriser la mobilité de ceux qui ne disposent pas de moyens suffisants pour concrétiser leurs projets à l'étranger.

La Région sera également attentive aux **mobilités durables** et aux comportements éco-responsables mis en avant dans les projets des jeunes qui, par exemple, privilégient désormais les **déplacements en train**.

Refonte et simplification des dispositifs

Les grands principes énoncés ci-dessus se traduisent par une évolution des dispositifs dont les **modalités financières précises** seront votées en commission permanente, le **6 mai prochain** :

- création d'un **dispositif de mobilité collective à destination des lycéens** qui remplacera l'axe « ouverture au monde » des projets éducatifs *Karta* ;
- **aide abondée en faveur des régions et pays prioritaires**, tant pour la mobilité collective que pour les projets individuels ;

- **priorité donnée aux jeunes les moins favorisés**, qu'ils soient **lycéens ou étudiants** ;
- création d'une aide financière pour la **recherche de partenaires** dans les territoires prioritaires ;
- accompagnement technique par la Région des **projets Erasmus+**, en particulier les lycées.

Un budget de 1,5 M€ dédié à la mobilité des jeunes en 2024

Cette refonte des dispositifs permettra de donner une nouvelle dynamique à la mobilité des jeunes. L'an dernier, plus de **8 500 apprenants** ont bénéficié des dispositifs de mobilité, dont **7 800 lycéens** qui ont voyagé dans le cadre de **250 projets collectifs Karta** tandis que **Jeunes à l'international**, programme de mobilité individuelle pour les **jeunes de Bac pro et BTS**, a permis à **200 jeunes** d'être aidés dans leur séjour à l'étranger. Côté **étudiants**, ils ont été **550** à se déplacer avec l'appui de la Région : **350 inscrits en universités et IUT** et **200** dans une **formation sanitaire ou sociale** (programme **B Mouve** associant fonds Erasmus+ et Région).

Régions prioritaires

- **Régions et nations celtes amies** :
Écosse, Pays de Galles et Cornouailles
qui ne bénéficient plus d'Erasmus depuis le Brexit, mais aussi **Irlande, Asturies et Galice**
- **Wielkopolska**, région polonaise jumelée avec la Bretagne depuis 20 ans
- **Japon**, pays avec lequel la Bretagne entretient des relations économiques de longue date.

Plan de refus de la misère et de la précarité

La Région fait un point d'étape sur son plan, un an après son adoption

Adopté il y a un an, lors de la session du 7 avril 2023, le plan de refus de la misère et de la précarité a déjà permis de déployer de nombreuses actions sur le territoire breton. Dans le cadre de ses compétences, la collectivité veut contribuer à lutter contre la précarité, dans un contexte particulièrement critique, aggravé par l'inflation. Le Conseil régional, réuni en session les 18 et 19 avril, se verra présenter un premier rendu compte des actions engagées, recouvrant des problématiques larges : le logement, la santé, l'alimentation, l'emploi... Si la Région n'a pas en charge les grands leviers de l'action sociale, la collectivité tient à prendre sa part dans ce combat quotidien.

Ce point d'étape, soumis à discussion des élus, récapitule **les 58 actions de ce plan décidées l'année dernière par la Région**. Elles sont regroupées en **6 grands axes de travail** : mobilités, emploi, précarité alimentaire, accès aux droits et services, action de la Région dans son rôle d'employeur et d'acheteur public. Toutes les initiatives du plan de refus de la misère et de la précarité 2023-2027 sont menées **en lien étroit avec l'ensemble des partenaires**: État, intercommunalités, départements et associations. Un an après l'adoption du plan, **les résultats sont encourageants : 28 actions sont déjà engagées** et 16 sont en cours de lancement.

Aide au permis de conduire ou dons de véhicules

Côté mobilités, la Région a mis en place des aides au financement du **permis de conduire** (1 500€ versés aux auto-écoles) pour les jeunes de 18 à 30 ans inscrits dans des formations professionnelles financées par la Région. Elle a aussi aidé l'installation de **plateformes d'aide à la mobilité** pour les publics fragiles, dans plusieurs territoires bretons (Paimpol, Saint-Malo, Fougères, Vitré, Brocéliande...). Enfin, la collectivité a fait don de ses véhicules sortant de la flotte de ses services à 8 plateformes d'aide à la mobilité. En 2023, la Région a mis en place des **espaces IDÉO éphémères** (du nom du service public d'information et d'aide à l'orientation) sur **35 salons et événements**, dans toute la Bretagne. Plus de 5 000 Bretonnes et Bretons y sont venus chercher de l'information. Si plusieurs autres initiatives concernant l'emploi doivent être lancées rapidement, certaines sont déjà initiées, comme **l'adaptation des horaires de structures de formation**, pour mieux prendre en compte les réalités sociales de toutes et tous.

Contre la précarité alimentaire et pour se loger dignement

Pour lutter contre la précarité alimentaire, **la Région a soutenu les principaux réseaux de l'aide alimentaire** :

- la Banque alimentaire : acquisition d'équipements,
- les Restos du Cœur : centre itinérant dans le Finistère,
- le Secours populaire : travaux des locaux dans les Côtes d'Armor et acquisition d'un véhicule en Ille-et-Vilaine,
- L'Andes : création de trois nouvelles épiceries solidaires.

En outre, la collectivité encourage **les dons de denrées alimentaires** non consommées dans les cantines des lycées, comme à Rennes, avec le **partenariat entre le lycée Émile-Zola et l'association Cœurs résistants**.

Le fonds **«Zéro abandon en Centre Ouest Bretagne»**, porté notamment par la **Fondation Abbé-Pierre**, a été abondé de 40 000 € par l'État et la Région. Il permet de venir en aide aux propriétaires en difficulté, pour réaliser de petits travaux chez eux. L'implantation, dans ce même territoire, de salariés des **Compagnons Bâtisseurs** a aussi été soutenue, tout comme les projets de **colocations solidaires**, par exemple dans le quartier de Villejean à Rennes.

Culture et loisirs pour tous

Afin de veiller à un **meilleur accès aux services, aux droits et à la culture**, la Région apporte son soutien au dispositif «Cultur'Actions solidaires», portées par la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) qui propose des spectacles, des résidences artistiques et autres pratiques culturelles, aux publics dits «très éloignés» de cet univers.

Afin de favoriser l'accès à la mer et à la culture maritime de tous les jeunes et de soutenir l'écosystème régional des centres accueillant des classes de mer, la Région a mis en place depuis 2020 le **Pass classes de mer**. En 2023, 400 000 € ont été votés afin d'apporter un soutien financier aux séjours destinés prioritairement aux enfants des quartiers prioritaires et des établissements régionaux d'enseignement adapté (SEGPA/EREA/LEA).

Un bilan annuel et des priorités identifiées

Afin de poursuivre la mise en place de ce plan, la Région propose de cibler **des priorités concrètes pour 2024 et 2025**. 13 engagements ont été identifiés parmi lesquels :

- l'intégration de **la carte BreizhGo Solidaire dans la carte KorriGo**, afin d'éviter la stigmatisation des publics,
- la livraison d'une étude pour la rentrée scolaire 2025, **sur la modulation tarifaire sociale** des abonnements familiaux au transport scolaire (aujourd'hui à 120 €/an),
- de nouvelles modalités d'accompagnement financières **des élèves et étudiants en formation sanitaire ou sociale**, en prenant mieux en compte leur situation,
- la poursuite de **l'accompagnement des associations qui, comme Solidarité Paysans**, agissent afin que les agriculteurs concernés puissent retrouver une activité agricole suffisamment rémunératrice,
- le soutien à **l'émergence, dans certains tiers-lieux, de « comptoirs de services »** qui répondraient à des besoins de proximité exprimés par les habitants.

Contribuer activement à la planification nationale des futurs parcs éoliens flottants **La Région mise autant sur la souveraineté que sur l'acceptabilité des projets**

Début mars, l'État a présenté aux élus du littoral de Bretagne et Pays de la Loire une première carte proposant des zones propices à l'installation de nouveaux parcs éoliens en mer, sans que ce document n'ait pu faire l'objet d'échanges préalables, notamment au sein de la Conférence Régionale de la Mer et du Littoral (CRML) qui réunit l'ensemble des acteurs concernés, dont les pêcheurs. Alors que le débat public national prendra fin le 26 juin, la Région présente en session ses orientations en la matière afin qu'elles puissent nourrir la concertation à venir, au sein de la CRML. Le Président rappellera à cette occasion deux principes qui lui sont chers : d'une part, considérer au même niveau, dans les projets, éolien en mer, pêche professionnelle et biodiversité, et d'autre part, faire de l'acceptabilité des parcs une priorité intégrant des retombées économiques sur tout le territoire.

Depuis le 20 novembre 2023 et jusqu'au 26 avril 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) conduit, à la demande de l'État et de RTE, un débat public sur toutes les façades maritimes, dédié à la révision des documents stratégiques de façade (DSF) et à la cartographie concernant le développement de l'éolien en mer. Sa restitution est fixée au **26 juin 2024**. Le Gouvernement disposera alors de **3 mois** pour présenter une **cartographie finalisée à horizon 10 ans et 2050**.

L'État a fixé un objectif de 45 GW installés au large des côtes françaises en 2050, ce qui se traduit sur la façade Nord Atlantique Manche Ouest (Bretagne et Pays de la Loire) par une **puissance attendue de 6 à 9,5 GW en 2033 et de 17 à 25 GW en 2050**.

Essentielle, l'acceptabilité locale des projets

Cette production d'énergie décarbonée à venir représente un double enjeu de souveraineté énergétique et de développement économique pour la grande région maritime qu'est la Bretagne. Mais cette opportunité pose aussi des questions de **cohabitation avec les activités maritimes**, au premier rang desquelles la pêche, mais aussi d'**impact sur l'environnement et le paysage**.

C'est pourquoi la Région insiste sur le **rôle majeur de la CRML dans ce débat**. Co-présidée par le Président de Région, le Préfet de région et le Préfet maritime, cette instance de consultation réunit collectivités, Etat, socio-professionnels, associations et syndicats. Un «parlement de la mer», reconnu par décret en 2012, qui a toute sa place, à l'échelon régional, dans le dispositif de gouvernance maritime français au côté du Conseil Maritime de Façade (CMF). Il a donc pleinement vocation à travailler sur les cartes mises au débat et à éclairer l'État sur la position bretonne qui prend aussi en compte **les cartes d'intérêt fournies par les organisations professionnelles de pêcheurs**.

Des ports adaptés, une filière industrielle structurée

Si, demain, la transition énergétique, en Bretagne, s'appuie majoritairement sur les EMR (plus de 50 % de la pro-

duction électrique en 2050), la Région souhaite rappeler, au cours de sa session d'avril, ses **priorités en matière d'éolien en mer** :

- travailler avec l'État, dans le cadre du droit européen, à l'évolution des critères financiers inscrits dans les prochains appels d'offres **afin que le seul prix ne détermine pas le choix des lauréats** et, de ce fait, écartent des entreprises locales.

- **inscrire cette ambition nationale dans la durée**, compte tenu des investissements engagés en Bretagne dans l'adaptation de ses ports, dont celui de Brest. Adossée à l'éolien en mer, la production d'hydrogène renouvelable, encouragée par la Région, va se développer et contribuer à la décarbonation des zones portuaires et du transport maritime et routier.

- **clarifier la faisabilité du raccordement des futurs parcs au réseau électrique terrestre** qui, en l'état, ne peut accueillir la production de nouveaux champs éoliens en Bretagne Nord; dans l'hypothèse d'une zone retenue sur le plateau des Roches-Douvres.

- **poursuivre, avec l'État, les investissements dans les ports**, estimé à près de 1 Md d'€ à l'échelle nationale, car l'éolien en mer requiert de fortes emprises au sol et des capacités renforcées (un parc d'1 GW sous-entend 2 Mds d'€ d'investissements).

- envisager comment les futurs lauréats pourront s'impliquer et **accompagner les ports dans leur adaptation continue** (évolution des technologies, dimensions des éoliennes...).

- étudier **la répartition du produit de la taxe sur les éoliennes en mer** afin d'en faire bénéficier les collectivités en charge des ports et de la transition énergétique.

Parallèlement, une véritable filière industrielle se structure par ailleurs autour de l'éolien flottant avec, en perspective, l'installation de la 1^{re} ferme commerciale européenne en Bretagne sud à horizon 2031.

Desserte de l'île d'Arz

Une nouvelle délégation de service public, l'hydrogène en ligne de mire

C'est un service public indispensable aux insulaires comme aux habitants, comme une ligne de vie qui relie les Bretonnes et les Bretons. Depuis 7 ans, la Région Bretagne gère directement les liaisons maritimes vers Groix, Belle-Île, Houat, Hoëdic, Arz, Bréhat, Batz, Ouessant, Molène et Sein, en application de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République). Les délégations de service public sont régulièrement renouvelées : celle de l'île d'Arz, dans le golfe du Morbihan, arrive à échéance le 31 août 2025. La procédure de renouvellement est lancée lors de cette session, avec la perspective, notamment, de la mise en service d'un bateau à hydrogène en 2026.



C'est la compagnie **Bateaux bus du Golfe** qui assure actuellement les rotations depuis la gare maritime de **Vannes** et la cale de Barrac'h à **Séné**, vers la cale de **Béluré sur l'île d'Arz** (ci-dessus ©Bretagne panoramique). La Région fixe les tarifs et rémunère la compagnie, laquelle est tenue d'assurer la desserte dans les termes prévus au contrat.

Près de 341 000 passagers par an

Le service public garanti aux habitants d'Arz et aux touristes se résume en quelques chiffres :

- de septembre à juin, **10 aller-retours par jour** du lundi au samedi et 8 les dimanches et jours fériés
- en juillet et août, **16 aller-retours tous les jours**

- 4 351 rotations assurées en 2022, soit plus de **8 700 traversées**
- **près de 341 000 passagers** transportés en 2022 (302 000 en 2021)

Les correspondances scolaires doivent être impérativement respectées.

Mais relier l'île au continent, c'est aussi assurer l'approvisionnement en **marchandises**, un service vital. La barge **Béluré**, propriété de la Région, assure 5 aller-retours par jour. Des rotations peuvent être ajoutées en cas de forte demande, par exemple pour les restaurateurs en été. Le **chiffre d'affaires** de l'activité de la barge **a augmenté de 20 %** depuis 2018, année de début du contrat (environ 270 000 €). Les Bateaux bus du Golfe emploient **12 navigants et 2 sédentaires** (équivalents temps plein).

La Région Bretagne propose de **reconduire les obligations du contrat actuel**, par une procédure simplifiée de délégation de service public. C'est maintenant aux entreprises intéressées de se faire connaître. Elles doivent notamment intégrer les **enjeux de décarbonation** du transport maritime. L'île d'Arz pourrait en effet devenir la **première destination desservie par un bateau à hydrogène**.

Un bateau « H₂ » en 2026

Pour le Président Loïg Chesnais-Girard, la Bretagne a joué un rôle pionnier en matière d'hydrogène et il faut désormais « *passer à la vitesse supérieure dans ce secteur stratégique pour notre souveraineté énergétique* ». Concernant le navire à passagers H₂ pour l'île d'Arz et son avitaillement au port de Vannes, la mise en service est prévue en 2026. D'ici là, pas moins de 7 appels d'offres doivent être lancés le concernant (ci-contre, projet *Hylas* © Hylas).

Les experts doivent se prononcer sur le stockage d'hydrogène sous le pont du navire mono-coque, une innovation majeure. La Région prend sa part dans ces études, primordiales pour le secteur. Le nouveau bateau pour l'île d'Arz, d'une capacité de 150 passagers, préfigure d'autres modèles adaptés au fret insulaire ou de plus grande capacité, comme les rouliers assurant les liaisons vers les îles de Groix ou du Finistère. A terme, la Région Bretagne projette d'armer une première flottille de 10 navires pilotes à chaîne propulsive électro-hydrogène d'une puissance de 500 kW à 6 MW, pour les dessertes de passagers, le cabotage de fret, la manutention et la pêche.

